

GUIDE

Violences institutionnelles

Comprendre et signaler



Comprendre les violences institutionnelles pour les
identifier et agir.



1. De quoi parle-t-on ?

Les violences institutionnelles désignent des situations de maltraitance, de négligence ou de dysfonctionnement au sein d'une structure ou d'un service.

Cela peut concerner les :



établissements scolaires



structures de santé



institutions sociales ou administratives



lieux d'accueil ou d'hébergement

→ Elles peuvent toucher des enfants, des adultes ou des personnes vulnérables.

2. Les formes possibles

Elles peuvent prendre différentes formes :

- ✓ **Négligence** : absence de prise en charge adaptée
- ✓ **Maltraitance** : gestes ou propos inadaptés
- ✓ **Manque de respect** : humiliation, infantilisation
- ✓ **Refus ou retard de droits**
- ✓ **Dysfonctionnements répétés** impactant la personne

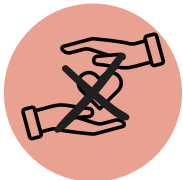
👉 Elles ne sont pas toujours intentionnelles, mais leurs conséquences peuvent être importantes.

3. Repérer certaines situations

Certaines situations peuvent alerter :



TU NE TE SENS PAS ÉCOUTÉ·E OU PRIS·E EN COMPTE



TES BESOINS NE SONT PAS RESPECTÉS



TES DROITS NE SONT PAS APPLIQUÉS



TU RESSENS UNE FORME D'INJUSTICE OU DE MALTRAITANCE



LES DYSFONCTIONNEMENTS SE RÉPÈTENT MALGRÉ LES SIGNALEMENTS

👉 **Le ressenti peut être un premier indicateur.**

4. Pourquoi c'est difficile d'agir

Plusieurs freins peuvent exister :

- ✓ Peur des conséquences
- ✓ Dépendance à la structure
- ✓ Difficulté à identifier ses droits
- ✓ Impression de ne pas être légitime

👉 Ces situations peuvent créer un sentiment d'impuissance.

5. Ce qu'il est important de savoir

- ✓ Les violences institutionnelles existent et peuvent être reconnues
- ✓ Les institutions ont des obligations envers les personnes
- ✓ Il est possible de faire valoir ses droits
- ✓ Tu n'es pas responsable de la situation

6. Que faire ?

Tu peux :



NOTER PRÉCISÉMENT LES FAITS (DATES, SITUATIONS, ÉCHANGES...)



CONSERVER LES DOCUMENTS ET PREUVES



EN PARLER À UNE PERSONNE DE CONFIANCE



CONTACTER UNE ASSOCIATION OU UN·E PROFESSIONNEL·LE



FAIRE UN SIGNALEMENT AUPRÈS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES

 **Tu peux agir à ton rythme.**

7. Pour les proches

Si tu observes une situation :



ÉCOUTER ET PRENDRE AU SÉRIEUX



AIDER À RECUEILLIR DES ÉLÉMENTS



SOUTENIR DANS LES DÉMARCHES



**ORIENTER VERS DES RESSOURCES
ADAPTÉES**

👉 **Le soutien peut faciliter les démarches.**

8. Se faire accompagner

Des associations et professionnel·les expérimenté·es peuvent :

- informer sur les droits
- accompagner dans les démarches
- orienter vers les bons interlocuteurs

👉 Des ressources fiables sont accessibles via la plateforme.



9. Besoin d'aide ou en cas de danger



17

Police/ Gendarmerie



114

SMS – accessible sans parler



119

(si un enfant est concerné)

👉 **Se mettre en sécurité si nécessaire.**

**Avance à ton rythme.
Tu mérites d'être écouté·e,
respecté·e et en sécurité.**



⚠ À savoir : Ce guide donne des repères généraux. Il ne remplace pas un accompagnement personnalisé.